

SAINT
LAURENT
DE CERDANS



SUD CANIGÓ

*Journal d'information de la commune de
Saint Laurent de Cerdans /
La Forge del Mitg*

www.saintlaurentdecerdans.fr



Le petit laurentin

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

N°12 hiver 2019



- 4 & 5 Travaux / aménagements**
- 6 & 7 Voirie / Matériel
École Pierre et Marie Curie**
- 8 & 9 Vie municipale / Conseil
municipal / Visite**
- 10 Régie électrique**
- 11 CCAS**
- 12 & 13 Courrier des lecteurs /
Etat civil**
- 14 & 15 Photothèque**

Nouveaux horaires ouverture au public des bureaux de la Mairie :
Du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 15h30 à 18h

Rappel : en cas de fuite d'eau, de dégradations, de problèmes sur la voirie dans la commune un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au 06.45.64.41.82

Infos pratiques

Mairie : Tél : 04.68.39.50.04 - Fax : 04.68.39.58.69 Email : mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr
ASVP : 07.86 55.17.71
Astreintes services techniques : 06.45.64.41.82 / **Régie électrique** : 06.30.18.58.49
Bureau du Tourisme : 04.68.39.55.75 / 06.14.19.30.89
Camping : 06.71.62.31.05
Déchetterie : Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Tél : 04.68.87.39.80
Pompiers : 18 ou 112 **SAMU** : 15 **Gendarmerie** : 17
Gendarmerie de Prats de Mollo : Tél : 04.68.39.70.01
Docteurs : Mr et Mme Riera : 04.68.39.50.63 **Pharmacie** : 04.68.39.50.17
Kiné : Juliette Pratginestos : 04.68.54.31.45
Cabinets d'infirmières : Françoise Fernandez : 06.10.79.89.79 / Nathalie Canton : 06.17.94.41.93 / Claire Vidoni-Saqué : 06.27.09.69.37 // Cathy Guerrero : 06.12.11.33.57 / Florence Cunado-Constant : 06.19.22.54.15
CCAS : Nadine Puig : 04.68.39.50.04
Assistante sociale : permanence 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h à la mairie.
PMI : 1er vendredi du mois de 14h à 17h au centre social (jardin du Centre Socio Culturel et Sportif).
Permanences Mairie : Les bureaux sont ouverts au public de 10h à 12h et de 16h à 18h.
CLIC (centre local d'information et de coordination + 60 ans) 2ème et 4ème mercredi à la mairie de 10h30 à 12 h
Mr le Maire reçoit sur rendez-vous en priorité les Mardis.
Les adjoints et conseillers délégués reçoivent sur rendez-vous : s'adresser au secrétariat.



Nous vous rappelons que le stationnement est interdit sur l'ensemble de l'axe principal de la traversée du village RD3 hors emplacements matérialisés.

La vie d'une commune au quotidien Les compétences de l' élu et notamment la « police municipale et rurale » !!!

Depuis le 1^{er} Septembre 2019, la période préélectorale ne permet plus au Maire d'évoquer les projets futurs, les propositions pour mieux vivre à Saint Laurent de Cerdans. Ces sujets seront débattus lors de la campagne des municipales...

Mon édito ne concerne donc que des sujets d'actualité ou des faits divers qui vous ont interpellé : je citerais la présence de vaches catalanes du sud sur notre territoire à deux reprises courant le mois d'octobre. Je n'évoquerai pas la dangerosité de ces bovins ce qui n'était apparemment pas le cas puisque le 27 Avril 2012, mon prédécesseur avait sollicité « l'abattage de bovins dangereux et errants »... pas de dangerosité mais risque d'accident. L'évacuation de ces animaux et leur retour en Catalogne Sud a pu s'effectuer dans des délais raisonnables sans incident majeur, qu'il me soit permis de remercier pour leur aide la direction de la protection des populations, le département d'agriculture de l'Alt Emporda, la Gendarmerie de Prats de Mollo. Pour éviter toute nouvelle intrusion, la direction de protection des populations nous invite à prendre un arrêté désignant un lieu de dépôt (Pré ou ancienne étable) pour les animaux qui sont en train de divaguer. Le propriétaire du troupeau payera une amende selon un tarif de pension journalière fixé par les élus pouvant s'élever à 1000 Euros par jour. Mes chers administrés je fais appel à votre contribution dans l'hypothèse où vous auriez un lieu à proposer... !!

Concernant les incivilités, les élus municipaux et moi-même tenons à remercier l'action de la Gendarmerie. Les coupables de ces incivilités (Tags) pour la plupart mineurs sont désormais connus. Nous avons déposé plainte avec constitution de partie civile, une entreprise sera chargée « d'effacer » les inscriptions. Les frais engagés seront à la charge des parents pour ce qui concerne les mineurs.

L'année 2019 se termine, une série de vols vient d'être élucidé par nos gendarmes, je fais le vœu que l'année 2020 soit plus calme, dans le domaine des incivilités.

Mes chers administrés permettez-moi à titre personnel mais aussi au nom de l'équipe municipale de vous souhaiter une excellente année 2020.



A votre écoute
by chalmers

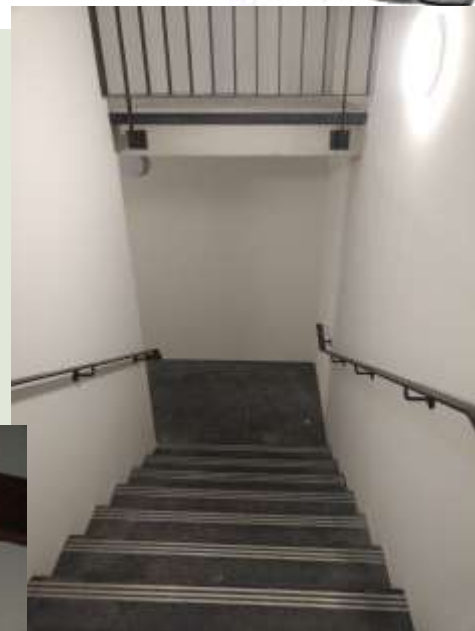
by chalmers

Travaux - aménagements



Maison du patrimoine André Abet

La réception des travaux du gros œuvre a eu lieu le mardi 22 novembre 2019.
Les travaux de scénographie ont débuté en suivant.



Voici un petit aperçu des travaux effectués à ce jour.
L'ouverture du cinéma sera effective à compter du 20 décembre 2019. Vous pourrez découvrir une partie des travaux effectués lors de la cérémonie des vœux à la population le 11 janvier 2020;

Station service :

L'ouverture des plis du marché ont eu lieu le mercredi 23 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 10 Décembre 2019 a retenu les entreprises VALLESPER CONSTRUCTIONS de Prats de Mollo pour le Lot 1 VRD et la Société TOKHEIM pour le lot 2 : Equipement station-service.

Les travaux de construction démarreront dans les prochains jours



Station d'épuration de la Forge :

La station d'épuration est fonctionnelle depuis le 1er juillet 2019.

L'inauguration a eu lieu le jeudi 14 novembre 2019 en présence de Monsieur le préfet Philippe Chopin, monsieur le sous-préfet Jean-Marc Bassaget, Madame la présidente du conseil départemental Hermeline Malherbe, Monsieur le sénateur Jean Sol et l'ensemble des entreprises qui ont réalisé l'ouvrage.



Voirie



D'important travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise STPR durant le mois de novembre :

- Accès et parking de l'école Pierre et Marie Curie
- Lotissement du Bilbé
- Route du baynat d'en Cheiss
- Route du Noëll
- Place de la gare

Le coût de cette réalisation est de 107 600€ ht réparti comme suit : Subvention DETR : 50 060 €, subvention conseil départemental 10 000 €, affectation des amendes de police 6 820 €. Il reste donc à charge pour la commune 40 000 €.



Réfection du mur de la route du Baynat d'en Pouly par les services techniques



Rénovation de la caserne des pompiers



Démolition des deux bâtiments des HLM de Riuros.

Logements locatifs sociaux RIUROS

Suite à la démolition de deux bâtiments, des logements sociaux en location ou avec possibilité d'accession seront construits sous forme d'ensemble pavillonnaire.

Les inscriptions sont enregistrées en Mairie. La réalisation de cette opération interviendra dès que le nombre de candidats sera suffisant (10). Maître d'ouvrage OFFICE 66

Matériel

Devant la flotte automobile vieillissante et le coût important des frais de réparation sur le poids lourd, la commune a acheté un camion Canter Mitsubishi. Avec une largeur de 1m70 celui peut accéder à tous les secteurs de Saint Laurent. Le coût de l'achat a été de 26 000 € HT.



Nouvelle agence de la Banque Populaire avec distributeur automatique rue Joseph Nivet



Ecole Pierre et Marie Curie



Faisant suite à la mise en sécurisation des écoles sur le territoire national, la commune de Saint Laurent a réalisé en régie, grâce à la compétence et au savoir faire de notre nouveau maçon, un mur d'enceinte et un portail électrique à l'école primaire.

Ce projet a été financé par une subvention de 3 000 € de Pierre Aylagas, ancien député, qui avait aussi permis aux enfants de se rendre en visite à Paris à l'assemblée nationale en 2018.



Du 24 juin au 6 juillet 2019, les élèves des classes de GS/CP, CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont pu bénéficier de la piscine municipale pour réaliser un cycle natation en lien avec les programmes de l'Éducation nationale et sur des compétences qui seront attendues au collège. La municipalité a mis à disposition les locaux ainsi que le personnel qualifié pour assurer la sécurité des enfants en la présence de M. Zikodiver Zakaria. Cette activité n'aurait pas pu avoir lieu sans la participation d'adultes accompagnateurs qui ont passé un agrément de l'Éducation nationale pour aider à l'encadrement et à la mise en place d'activités dans les bassins.

L'équipe enseignante remercie toutes les personnes impliquées dans ce projet qui tient à cœur aux élèves et que nous espérons pouvoir reconduire en juin 2020 !

Vie municipale

De nombreuses personnes se plaignent du problème de stationnement « sauvage » sur la commune.

Nous vous rappelons que de nombreux parkings dans l'ensemble du village sont accessibles et disponibles afin de laisser libre la circulation sur la D3 (traversée du village de la gare à la route de Coustouges) mais aussi dans certaines rues transversales (Antoine Forné, route de l'Ille... pour exemple).

Devant les nombreux incivismes relevés ces derniers temps, la municipalité a informé les services de gendarmerie en soutien à l'ASVP (habilité à verbaliser) afin de régulariser cette situation.

De même de nombreux problèmes d'incivilité (boîtes aux lettres cassées, intrusion dans des sites municipaux et scolaires...) ont été constatés depuis cet été. Des dispositions ont été prises afin de mettre en place une surveillance renforcée.

Nous comptons sur vous pour essayer d'enrayer tous ces phénomènes qui permettront un mieux vivre à Saint Laurent.



Législation Déjections canines

Suite à diverses constatations de ce genre de faits, un petit rappel s'impose afin que perdure le mieux vivre ensemble. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. **En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros)**

Conseil municipal

Durant les différents conseils municipaux, Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ont continué à travailler et tiennent à vous informer, dans un souci de transparence, des sujets traités et débattus qui vous concernent directement

Vie communale

- **Recrutement d'Éric Olivares** depuis le 1er septembre en qualité d'agent administratif territorial.

- **Dans sa session du 30 juillet**, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents, le rapport d'activité rendu par le SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Son rôle est de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place (ou la régularisation) de leur installation d'assainissement non collectif. Des aides sont disponibles à hauteur de 3000 €.

Ce rapport précise que 82% de notre territoire est en conformité à ce jour.

Le Conseil Municipal a également voté une convention liant la collectivité avec l'APLEC. Des personnes interviendront sur le groupe scolaire 1h par semaine pour l'enseignement du catalan à l'école.

Un marché de voirie à hauteur de 107 600 € a été voté à l'unanimité des membres présents.

- Durant la session du 15 octobre, Le Conseil Municipal a voté un emprunt de 31100 € pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques. Une modernisation du parc existant était devenue nécessaire. Des avenants sur les chantiers en cours (station d'épuration de la forge et maison du patrimoine) ont été également pris durant cette session.

Le conseil municipal du 25 novembre a permis de faire un point sur la régie électrique et le projet de centrale photovoltaïque

Un nouvel administrateur en la personne de Didier PARAYRE a été désigné par le Conseil Municipal. Cette décision a été entérinée par le Conseil d'administration de la régie électrique en date du 26 novembre.

M. le Maire a également exposé à l'ensemble des membres présents, l'état d'avancée du dossier pour le dépôt du permis de construire de la centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la proposition faite par l'ONF. Une coupe de bois sera effectuée par leur service sur une partie de la forêt communale. Cette opération se déroulera dans un secteur compris entre les Colomines et la font roc d'el Corb. La vente du bois produit par cette opération sera reversée à la Commune pour un montant estimé à 3000€.

Durant cette session, les élus ont votés le renouvellement du bail de l'opérateur Orange. Ce nouveau contrat d'une durée de 12 ans s'élèvera à 5486€ /an au profit de la Collectivité territoriale.

Visite



Mercredi 13 Novembre nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouveau Sous-Préfet Jean Marc BASSAGET, Monsieur le représentant de l'Etat a été particulièrement intéressé par les deux unités artisanales majeures de la commune : création catalane pour la fabrication d'espadrilles ; la qualité de la prestation et la dynamique de Céline ALBERT et du personnel. Les toiles du soleil et les commentaires d'Henri QUINTA.

Les élus ont accompagné Monsieur le Sous Préfet au Noell, instant d'émotion : en 1977 il était moniteur à la colonie de vacances aux côtés de M. DURAN.

Après ces rencontres, Monsieur le Sous Préfet a pris connaissance des projets communaux, examen des dossiers, d'un édile très proche des élus, ardent défenseur du monde rural, une journée à marquer d'une pierre blanche, pour Saint Laurent et ses habitants.





« COUP DE JEUNE » et ELAN NOUVEAU pour NOTRE REGIE ELECTRIQUE MUNICIPALE

Crée en 1926, après 90 ans d'existence en 2014 notre Régie Electrique Municipale dans un regain de vitalité se défait de ses vieux statuts 1917 qui l'entravent. Pour mieux exister elle adopte les statuts de 2001 qui vont lui permettre de s'adapter à l'ouverture à la concurrence vers laquelle tend le marché de l'électricité.

Son Conseil d'Administration s'est élargi et devient plus étroitement lié au Conseil Municipal qui le désigne sur proposition de Monsieur le maire.

Neuf administrateurs forment ce Conseil d'Administration : cinq élus Messieurs Louis CASEILLES, Jérôme THOMAS, Frédéric CAMPSOLINAS, Jean TORRES et Micheline EVEILLARD et quatre membres personnes qualifiées Joël CAROL, Gérard ROUSSEL, qui apportent leur expérience à l'assemblée ayant déjà assuré ces fonctions au cours de mandats précédents, Francis ROGET et dernièrement Didier PARAYRE dont la connaissance des dossiers est très utile au meilleur fonctionnement de cette collectivité.

A la tête de ce Conseil d'Administration Monsieur Francis ROGET, dynamique Président élu par ce dernier et qui le dirige d'une main de maître avec toute la rigueur que chacun lui connaît.

Pour la gestion des affaires courantes et les programmations de travaux, Monsieur Pierre ROGET, toujours Directeur de la Régie Electrique Municipale nommé par M. le Président de l'assemblée au vu des capacités dont il fait preuve à ce poste qu'il occupe depuis de nombreuses années.

Pour les agents 2019 est l'année du changement pour notre Régie Electrique Municipale.

Nos deux « anciens » Bruno MARTI et Jean SAQUE qui ont fait valoir leurs droits à la retraite au 30 juin 2019. Avec tous les remerciements de l'ensemble du Conseil d'Administration pour les bons et loyaux services qu'ils ont accompli auprès de la Régie Electrique Municipale, nous leur souhaitons de profiter pleinement de leur « nouveau statut » et ce, le plus longtemps possible.

Arrivent pour pallier à leur remplacement M. Cédric GUERRERO dès le 1^{er} février 2019 puis M. Pascal BERNICOT au 1^{er} juillet 2019, accompagnés et guidés par leurs prédécesseurs, le temps de leur permettre de prendre conscience de l'ampleur des tâches qui leur incomberont.

Il faut dire qu'ils y sont plongés rapidement quand les caprices de la météo et la fougue du vent met à terre la ligne alimentant le secteur du Bac et de Mas Patiras leur demandant une intervention quasi non-stop sur plus de 48 heures.

Oubliées la grasse matinée et les charentaises du week-end quand le malencontreux tir d'un chasseur peu conscient le samedi matin fait voler en éclats la ligne 20 000 Volts qui alimente le Secteur de La Fage.

Entre ces incidents, les taches routinières et les formations obligatoires pour travailler en sécurité avec l'électricité nos vaillantes recrues ont de quoi faire... le temps d'être prêts pour assurer le fonctionnement de la future Centrale Photovoltaïque.

La Centrale Photovoltaïque, un dossier long, difficile à boucler mais qui est bien engagé aujourd'hui avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme incluant ce projet. Toutes les conditions sont remplies sauf le schéma communal concerté pour lequel l'arbitrage de Monsieur le Préfet est sollicité. Le permis de construire est déposé et en cours d'instruction. Augurons que 2020 nous assurera de pouvoir réaliser ce projet dans le but de donner à terme une autosuffisance à commune pour l'alimentation en électricité.

Dans cette attente, le passage de la gestion de l'eau au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté des Communes du Haut-Vallespir, oblige nos agents à réaliser les relèves au 31 décembre 2019.

Ainsi nous sollicitons la compréhension et l'indulgence de tous nos abonnés en leur imposant des relèves plus tardives, donc des facturations retardées afin d'éviter deux passages des agents releveurs. Merci d'avance à tous.

Avec tous ces remaniements au sein de la Centrale Photovoltaïque, élus comme agents chacun œuvre au mieux pour en pérenniser l'existence, et tous vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2020 !

Le Centre Communal d'Action Sociale propose l'ensemble des prestations de services à domicile et d'aide à la personne permettant aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elles.

Le **SAAD** s'adresse aux personnes âgées (de 60 ans et plus), aux personnes en situation de handicap (moins de 60 ans), aux personnes actives souhaitant bénéficier d'une aide personnalisée.

Aide à la personne :



Aide aux actes d'hygiène, bien-être
Aide aux déplacements
Veille à l'état de santé

Accompagnement social :



Maintien d'un lien social
Développement d'une relation sociale et soutien moral
Aide aux tâches administratives
Accompagnement aux rendez-vous

Aide à l'entretien du logement :



Entretien courant du logement
Entretien du linge

Aide à l'alimentation :



Aide à la préparation des repas
Aide à la prise des repas
Aide pour les courses

Ce que vous ne pouvez pas demander à votre intervenant(e) à domicile :

Lessiver les murs, nettoyer les volets, débarrasser les gre-

niers ou les caves, des travaux d'espace vert, déplacer du mobilier lourd, porter des charges lourdes, poursuivre son intervention au-delà du temps prévu, demander d'avancer ou de retirer de l'argent, aucun acte médical (soignant) ne peut être réalisé (couper les ongles, utiliser une pommade médicamenteuse, un collyre...)

Pour qui?

L'usager est bénéficiaire d'une prise en charge financière couvrant tout ou partie du coût de ses prestations), de la part du Conseil Départemental de sa caisse de retraite ou bien d'une mutuelle: l'organisme financeur «missionnaire» alors le service pour effectuer les prestations.

Comment?

L'intervenant(e) est salarié(e) du Service (c.c.a.s.)

Les prestations sont validées au moyen d'un système de TELEGESTION qui consiste à enregistrer l'arrivée et le départ de la salariée à l'aide du badge et du téléphone professionnel permettant de l'identifier et de définir précisément la durée de l'intervention.

Demande de devis

Vous souhaitez être contacté par notre service afin de vous aider à :

- Vous établir un devis ?
- Déposer et vous aider à compléter une demande auprès de votre caisse de retraite ou auprès du conseil départemental !

La téléassistance

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne.

Gymnastique seniors

Dès la rentrée de Septembre, c'est avec enthousiasme que les adhérentes et

Les adhérents de Gymnastique Seniors ont repris leurs activités.

Les Emplois Familiaux n'ayant pas eu les crédits nécessaires pour la continuité du service c'est à l'initiative de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, du Centre de Pleine Nature Sud Canigou et du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Laurent de Cerdans, cette activité est parvenue à se maintenir.

Voici donc quelques mois que Hélène « éducatrice sportive culture physique culturisme diplômée d'état propose à la Salle de l'avenir tous les lundis des séances en musique de 10h à 11h30 afin de conserver une meilleure santé.

Aussi n'hésitez plus, venez nous rejoindre et participez à cette bonne ambiance qui caractérise toutes les séances. A bientôt !!!!.....

**Contactez nous au 0468395004.
Centre Communal d'Action Sociale de Saint
Laurent de Cerdans.**



Courrier des lecteurs

Mme Maguette Blanchard
23937 Rue des Compagnons
89640 Lacs
(0609386669)

Re 15 Sept. 2019

Monsieur le Maire,

Suite au discours de votre Président
de la République lors de l'anniversaire
du Débarquement au Proche.

Je viens à adresser à vos papiers
Rue de la Place Saint Marquis de son
Don 92 Maguette Blanchard 4 son
Don 10 à la suite du Don.

Sur son carnet et au nom
d'habiter chez M. Blanchard

qui s'en était occupé et
son la pour la s'abandonner
à l'État dans l'année et à
finir sa carrière dans la DDT.

"Sans collaboration" il a fait un
exemple pour la nation, dans la
l'œuvre de discours de 92. L'anniversaire
d'après je pense que mon Père
a droit à cette reconnaissance
il est né le 2 Avril 1924 à Fosseux
de Calvados et a son séjour en
départ pour la guerre au Canada
espérant que ma requête sera
favorable je vous prie d'agréer
Monsieur le Maire mes salutations
distinguées

Mme Blanchard

BATTAGLINE Françoise N° 20 La Forge Del Mitg. Mairie de St Laurent de Cerdans

PAUL Alain N° 26 La Forge Del Mitg.

66260 Saint Laurent de Cerdans

27.09.2019

Objet : Sécurité dans la Forge

Monsieur le Maire,

La Forge bouge, les maisons sont occupées, il y a des voitures partout, des enfants dans la rue, c'est formidable !

Par contre route de Serralongue, dans le virage, au niveau du lavoir et des escaliers, et du container à déchets, il va y avoir un jour un accident, car il n'y a aucune visibilité pour les véhicules, se dirigeant vers Prats de Molle. Il y a beaucoup de passage et de monde à pied sur cette route !

Afin de l'éviter il suffirait de mettre un miroir, pour être vu et voir !

Nous avons parlé de ce problème, mais il devient de plus en plus important...

Car les voitures, les camions, les bus, les motos OK on les entend arriver, mais souvent, trop tardivement, à cause de la vitesse... Par contre le danger vient également des vélos, qui arrivent à fond dans la descente, très au bord et silencieux... J'ai eu un accrochage avec un, qui ne m'a pas renversé, car j'ai pu rebondir... Ils vous arrivent dessus soudainement. Nous avons des enfants et petits enfants, qui ne peuvent pas sortir de l'escalier sans danger, exemple concret : pour aller « aux poubelles » il faut aller au milieu de pont, traverser et revenir sur nos pas, par sécurité.

On navigue en permanence entre nos 2 résidences principales, et les petits (5 enfants entre 8 et 13 ans) ne peuvent pas le faire seuls, c'est trop dangereux !

De plus, la grande maison à l'abandon sur la placette, après le trop petit parking, cette maison est dangereuse, pour les anciens assis sur le banc, pour les passants et pour les enfants jouant (il n'y a pas d'autre endroit pour eux) ; en effet, des débris tombent du toit, des bouts de tuiles, du verre des fenêtres, carreaux cassés etc... c'est un réel danger pour chacun. Pouvez-vous intervenir auprès du propriétaire afin qu'il sécurise cette maison ?

Le parking de la Forge est maintenant trop petit, car il y a de plus en plus de résidents permanents, nous sommes obligés de nous garer sur la route quand le parking est plein... Nous comptons sur votre appui auprès de la gendarmerie afin de ne pas avoir d'amende pour stationnement sur la voie publique.

Autre chose, il est regrettable que maintenant nous ne puissions plus monter à pied de la Forge à St Laurent, après tous ces derniers aménagements... Nous devons « partager » cette route avec : les voitures, les camions, les bus, les motos, les vélos... rien n'est prévu pour la sécurité des marcheurs, c'est très dangereux !... c'est juste une constatation.

Dans l'attente de votre retour, Monsieur le Maire, veuillez agréer nos sincères salutations

Saint Laurent de Cerdans le 11 septembre 2019

Monsieur le Maire

J'occupe avec mon épouse le mas de L'Orry sur votre commune.

J'ai été tout d'abord horrifié lorsque ont été déversés le 31 juillet 2019, au droit des bâtiments occupés par les services de secours, des gravats provenant de la destruction d'un des bâtiments HLM. (photo jointe)

Ensuite voulant connaître les tenants et aboutissants de cette décharge, que je considère jusqu'à plus ample informé comme sauvage, je me suis rendu en mairie pour savoir si une décision municipale avait autorisé l'entreposage des gravats sur le terrain situé sous les bâtiments du service des secours.

Il m'a été répondu, après recherches, qu'aucune décision en ce sens n'avait été prise. Quelques jours plus tard, lors d'un entretien dans vos bureaux, vous m'avez indiqué que cette décharge avait pour but de créer une terrasse au profit des pompiers ! (Vu la dimension et l'emplacement à l'arrière des bâtiments sans accès direct, je ne comprends pas bien son utilité, mais là n'est pas le propos) mais que ce déversement était litigieux et qu'une réunion avec les autorités supérieures des services de secours devait se tenir prochainement pour régler ce problème.

Car en effet il s'agit bien d'un problème !

A ma connaissance l'élimination de déchets inertes provenant de BTP ne peut se faire que dans des lieux autorisés.

Ceci a bien sûr un coût, et mettre en avant la création d'une terrasse ne saurait éviter le respect des règles fixées notamment par le code de l'environnement et dont le respect relève en dernier lieu des services préfectoraux.

Je vous serai gré, monsieur le Maire de me donner tout éclaircissement sur cette situation, puisque aucun des riverains (camping, Monsieur Romanos ou moi-même) n'ont été informés.

Je crains que le compactage des gravats n'empêche nullement ceux-ci de dévaler la pente qui est très accentuée et mette ainsi en péril la sécurité des promeneurs ou usagers du chemin.

Qu'en est-il des canalisations qui sont à ciel ouvert et qui ne manqueront pas de se boucher ?

Sans parler de l'intention louable d'habiller le tas de gravats en le "végétalisant".

A la première grosse pluie ou orage, il est certain que la terre rapportée ne sera plus qu'un souvenir, et qu'un éboulement ne vienne empêcher la libre circulation des occupants du mas desservi par le chemin.

Le présent courrier a pour but notamment de prendre date en cas de dégâts et litiges en découlant causés aux biens ou aux personnes en lien avec ce dépôt sauvage.

Je vous prie de croire Monsieur le Maire à l'assurance de ma parfaite considération.
Christophe Archambault

Ateliers de prévention de la perte d'autonomie

A l'initiative de l'Association les Emplois Familiaux du Vallespir et avec l'assistance du C.C.A.S. de la Commune de Saint Laurent de Cerdans les Ateliers de Prévention de la Perte d'Autonomie ont démarré le lundi 2 décembre 2019 au C.S.C.S. de 14h à 16h.30.

La notion de parcours est essentielle. Ainsi les personnes inscrites devront suivre le cycle complet.

10 séances Estime de soi animé par une socio-esthéticienne

10 séances Nutrition dont 5 ateliers cuisine

10 séances Prévention des chutes et atelier équilibre.



En visite

Quand Saint-Laurent de Cerdans devient la capitale de l'anthropologie !

Le mois d'août dernier, l'anthropologie était à l'honneur à Saint-Laurent de Cerdans. A l'initiative du nouveau laurantin Romain Simenel, quatre illustres anthropologues ont ainsi séjourné à Saint-Laurent de Cerdans pendant quelques jours. Le Professeur d'anthropologie du Collège de France Philippe Descola, son épouse Anne-Christine Taylor, ancienne directrice du département recherche du Musée du Quai Branly, Maurice Bloch, Professeur d'anthropologie à la London School of Economics, et son épouse Christine Langlois, notamment ancienne directrice de la revue *Terrain*, ont ainsi profité de ces quelques jours pour se ressourcer dans le Haut-Vallespir. Cette venue fut célébrée comme il se doit par le Monsieur le Maire, Louis Caseilles, et son conseil municipal, par une cérémonie chaleureuse. A cette occasion, une rencontre fut organisée avec quelques intellectuels de la région, en l'occurrence Robert Bosch, photographe professionnel et anthropologue de terrain spécialiste de la fête de l'ours dans le Haut-Vallespir et Raymond Sala, historien et spécialiste de l'histoire du Haut-Vallespir. Les quatre anthropologues invités furent comblés par cette cérémonie et ont pris conscience du potentiel local en termes de traditions et de patrimoines. Un moment rare pour une rencontre inoubliable qui aura sans nul doute des portées positives sur le développement culturel de Saint-Laurent de Cerdans et du Haut-Vallespir. Prochain rendez-vous aux fêtes de l'ours, puisque Monsieur le Maire Louis Caseilles les a invité.



Ils (elles) sont nés...

Lyanna BENASSIS

Emelyne LE LUE

Feliç MIRALLES

Sacha GARNIER

Lyana LENGAGNE

Maxime SALLES



Noces d'or...

Jean et Henriette LLENSE

Ils (elles) se sont mariés...

Céline GAMBINO & Christian JODAS

Pauline FIGUERES & Nicolas BARRE

...ils (elles) nous ont quittés

Pierre DE MUL

Michel LOINTIER

Rose ARXE

Thérèse VERDAGUER

Trevor HINKS

Théophile GUERRERO

Marie-Christine PAYRAR

Jean RIGALL

Marie-Thérèse VILELLONGUE

Jacques PAGES

Marcelle CHADEYRON



**Fête
Nationale du
14 juillet en
présence des
enfants de
l'école Pierre
et Marie
Curie**

**Trail du Mont Capell à
l'occasion de la fête de
l'espadrille
Juillet 2019**



**Nit a la fresca
Frédéric Guisset et Leslie Malet-
Salvador. Duo Els Missatgers
Salle de l'avenir
Août 2019**



**Gala natation
synchronisée
Août 2019**



**Pièce de théâtre
salle de l'avenir**



**Fête de la Sort
Septembre 2019**



**Le Noël
Visite de la députée Patricia
Miralles de Montpellier**

**Concert de la Sainte
Cécile Novembre 2019
Salle de l'avenir**



***Monsieur Louis Caseilles,
maire de Saint Laurent de Cerdans
et l'ensemble du Conseil Municipal***

*vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année*

*et vous invitent à la cérémonie des vœux 2020
qui se déroulera le*

**Samedi 11 janvier 2020
à partir de 18h30 à la maison du
patrimoine André Abet**



**À la fin de la cérémonie vous êtes invités à partager
la galette des rois**